

tial. Mes observations ne se veulent pas particulièrement partisans.

• (1820)

Je ne crois pas que cela soit le moindrement contraire à ce que les journaux m'ont fait dire—avec raison—et à ce que j'ai dit ici. N'importe quel Canadien sérieux dirait probablement la même chose.

J'analyse la situation dans laquelle nous sommes. Je crois qu'il faudrait analyser de la même façon les propos de M. Chrétien que cite le député. Il est inhabituel que le Sénat bloque un projet de loi gouvernemental. C'est évident. Je crois que cela n'est une surprise ni un mystère pour personne. Cela déroge très nettement à la pratique canadienne. Très nettement.

Ce qu'il faut se demander, en fait, c'est si les circonstances justifient que le Sénat se comporte comme il le fait à l'heure actuelle. C'est vraiment là ce que j'essayais d'analyser, dans un esprit non pas partisan mais philosophique, parce que la situation actuelle au Canada m'inquiète beaucoup—le statut de nos institutions, le respect des Canadiens pour leurs institutions et ce qui se produit.

Je n'ai certes pas besoin de rappeler à mon collègue ce qu'un philosophe grec a dit il y a 2 000 ans, à savoir: «Pour que nous soyons libres, il faut que nos hommes politiques fassent notre volonté.» J'ai reconnu, dans le cours de mon allocution, à quel point il est difficile de mettre cela en pratique dans une société pluraliste mais, dans le cas qui nous occupe, le gouvernement n'a réussi à convaincre que 15 p. 100 de la population que ce qu'il fait est juste.

Un gouvernement qui n'a pas reçu le mandat d'imposer cette taxe—comme je viens de le démontrer—mais qui a été élu, après une campagne fortement centrée sur une autre question, par environ 43 p. 100 de la population, peut-il prétendre à juste titre qu'il est légitimement autorisé à adopter une mesure contre la volonté de 85 p. 100 de la population?

Une voix: Absolument pas.

M. Manley: Je pense qu'il y a une limite.

Une voix: Oui, et vous l'avez atteinte.

M. Manley: Et vous la dépassez.

Les crédits

Une voix: Les ministériels l'ont dépassée.

M. Manley: Ils dépassent les limites, monsieur le Président, et ce qu'ils font est répréhensible.

Dans un système comme le nôtre, constitué des Communes et du Sénat, la direction aux Communes doit tenir compte des vues du Sénat.

Qu'a fait le gouvernement pendant six ans en vue d'une réforme valable du Sénat? Rien du tout.

Des voix: Non, non.

Une voix: Il a fait quelque chose, il a nommé une vingtaine de sénateurs.

M. Manley: Même ses propositions dans l'Accord du lac Meech. . .

Une voix: Il n'a pas réussi à le faire adopter.

M. Manley: . . .ne changeaient rien aux pouvoirs du Sénat, et je conclus de l'appui du gouvernement en faveur de la nomination des sénateurs par les provinces, qu'il jugeait acceptables les pouvoirs que le Sénat détient en vertu de la Constitution.

Une voix: Oui. Absolument.

M. Manley: La seule réforme qu'ils ont effectuée au Sénat, ça a été d'augmenter son effectif de huit sénateurs.

J'ajouterais pour conclure, monsieur le Président, que le gouvernement a au moins l'obligation de demander à la Cour suprême du Canada s'il avait le droit d'ajouter huit sénateurs au Sénat. S'il ne l'avait pas, il ne devrait pas agir comme il le fait et il devrait tenir compte de l'opinion du Sénat, comme l'exige la Constitution.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je donne la parole brièvement, parce qu'il ne reste qu'une minute. Encore une fois, 30 secondes de question au député de Prince-Albert—Churchill River et 30 secondes de réponse au député d'Ottawa-Sud.

[Traduction]

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, même s'il n'a pas réussi, j'ai admiré la tentative que l'orateur précédent a faite pour éviter l'esprit de parti, contrairement à sa collègue d'Hamilton—Est qui a prétendu que nous avons un gouvernement conservateur majoritaire parce que le NPD n'a pas fait campagne assez énergiquement contre le libre-échange.